



Par SDÉ

Le 28 janvier 2021

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

OBJET : Détermination par la Régie de l'énergie du taux d'indexation du tarif L en vertu de l'article 22.0.1.1 de la Loi sur Hydro-Québec applicable au 1er avril 2021
Régie de l'énergie : R-4134-2020
Notre dossier : R061334 ST

Chère consœur,

Conformément à la décision D-2020-176, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité dépose ses commentaires dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Par ailleurs, en cohérence avec l'ajustement tarifaire de 1,3 % applicable aux tarifs autres que le tarif L, le Distributeur préconise que la hausse tarifaire applicable au tarif L soit aussi exprimée à 1 décimale.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, AVOCAT

ST/jg